



# Mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles à l'ère numérique

Contribution de la Coalition pour la diversité culturelle canadienne

Par Jehane Jaabouti [jjaabouti@cdc-ccd.org](mailto:jjaabouti@cdc-ccd.org)  
et Catherine Pool [cpool@cdc-ccd.org](mailto:cpool@cdc-ccd.org)

# Avant-propos

L'objectif de ce document est de contribuer à la réflexion de la mise en œuvre de la Convention à l'ère numérique à partir des situations vécues au Canada et au Québec. Il ne s'agit pas d'un rapport national ou d'une prise de position de la Coalition canadienne et de ses membres.

Il doit être également entendu que l'évolution rapide du marché et des technologies fait en sorte qu'il peut se trouver un certain décalage entre cette synthèse et les plus récentes prises de position des associations membres de la Coalition en matière de politiques et de mesures culturelles.

Les auteurs ont fait tout leur possible afin de prendre en compte tous les points de vue exprimés par les organisations membres de la Coalition, lors de consultations passées sur l'ère numérique. Cependant, face à l'étendue du sujet, il est possible que certains documents leur aient échappé. Nous vous présentons toutes nos excuses par avance.

# Table des matières

- Méthodologie
- Introduction aux enjeux des politiques publiques nationales
- Enjeux
  1. Rémunération des créateurs et de l'ensemble des ayants droit
  2. Protection et promotion du contenu canadien
  3. Soutien financier du gouvernement fédéral
  4. Formation
  5. Accessibilité
  6. Commerce électronique
- Pistes de réflexion
- Bibliographie

# Méthodologie

Cette présentation est une synthèse des positions exprimées par certaines des associations membres de la Coalition canadienne pour la diversité culturelle à l'occasion des consultations suivantes :

- *Stratégie sur l'économie numérique du Canada* menée par Industrie Canada (mai-juillet 2010)
- *Option culture, virage numérique* de la SODEC<sup>1</sup> (octobre 2011)
- *Projet @LON - Arts et Lettres, Option numérique*, mené par le CALQ<sup>2</sup> (novembre 2011)
- Séminaire *Convention sur la diversité des expressions culturelles : attentes comblées ou déception ?* organisé par la Coalition (septembre 2013)

<sup>1</sup> SODEC : Société de développement des entreprises culturelles

<sup>2</sup> CALQ : Conseil des arts et des lettres du Québec



## Associations membres et autres ayant pris position

### **Arts d'interprétation :**

Regroupement québécois de la danse (RQD)

### **Arts médiatiques**

Alliance des arts médiatiques indépendants

Conseil québécois des arts médiatiques (CQAM)

### **Arts visuels**

Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV)

### **Cinéma et télévision**

Film Ontario

### **Livres**

Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)

Association of Canadian Publishers (ACP)

### **Musique**

Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ)

Canadian Federation of Musicians (CFM)

Association des Professionnels de l'Édition Musicale (APEM)

### **Organismes multidisciplinaires**

Conférence canadienne des arts (CCA)

Conseil des ressources humaines du secteur culturel (CHRC)

Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA)

Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC)

### **Organismes publics**

Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC)

Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)

Impact de l'ère numérique sur l'économie créative et les politiques et mesures destinées à protéger et promouvoir les expressions culturelles

**Offre**

Modèle d'affaires adapté à la nouvelle chaîne de valeurs :

- Gouvernements
- Industries culturelles
- Ayants droit

**Éducation**

- Professionnels
- Public

**Demande**

- Accessibilité
- Visibilité / promotion du contenu canadien
- Stimulation de la demande

Commerce électronique : facteur exogène faisant pression sur l'environnement domestique

## Enjeux des politiques publiques nationales

- Urgence d'actualiser le cadre législatif (c.-à-d. la loi canadienne sur la radiodiffusion) pour le rendre plus adapté et flexible afin de réduire le risque d'une loi inapplicable
- L'enjeu des droits d'auteur et de propriété intellectuelle est souvent évoqué, mais concerne indirectement la Convention dans ses dispositions concernant le droit des États d'adopter des politiques et mesures favorables aux expressions culturelles
- L'instance réglementaire - le Conseil canadien de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est interpellé pour soumettre les nouvelles plateformes aux mêmes exigences réglementaires de quotas de contenu canadien et de contribution financière à la production que les diffuseurs traditionnels
- La visibilité des contenus canadiens est un enjeu capital qui nécessite l'investissement des pouvoirs publics, l'intervention des autorités réglementaires et la responsabilisation des intermédiaires entre les contenus culturels et le public

# 1. Rémunération des créateurs et des ayants droit

## Constats :

- Perte de contrôle des acteurs de la production de contenus et des industries culturelles sur la publication des contenus suite à l'évolution technologique et une démultiplication des possibilités de reproduction et échange des copies parfaites à très faible coût
- Passage d'une économie de la rareté à celle de l'abondance, dans laquelle la valeur se déplace des contenus vers l'attention que les individus sont susceptibles d'y porter
- Mise en vigueur de la loi C-11 sur la modernisation du droit d'auteur (juin 2012) aux bénéfices jugés limités par les ayants droit, notamment suite à une multiplication des exemptions
- Érosion des compensations financières par la copie privée – non étendues aux supports numériques dans C-11 - une mesure décriée par l'ensemble des créateurs

## Questions :

- Vide juridique comblé par nouveau régime plus coercitif des verrous numériques, mais qu'en est-il de l'application de la loi ? Et des prestataires étrangers délinquants ?
- Nécessité d'adapter en continu les relations entre les différents intervenants dans la création de contenus culturels au contexte mouvant du numérique



## 2. Protection et promotion du contenu canadien

**Constat :** Le CRTC a adopté (1999) et maintenu (2009) une *Ordonnance d'exemption relative aux entreprises de radiodiffusion de médias numériques*

- Dans sa décision de 2009, le CRTC appelait à une stratégie nationale numérique, en admettant que « Le mandat conféré au Conseil par la *Loi sur la radiodiffusion* a eu pour effet de limiter la portée de son examen du phénomène des nouveaux médias »
- Le Conseil n'a pas compétence en matière d'édition de livre ou de magazine par exemple. Un grand nombre de livres électroniques canadiens ne sont pas disponibles dans les librairies canadiennes en ligne.
- Selon plusieurs observateurs, le CRTC aurait lui-même choisi de limiter la portée de son examen, ce qui a causé une grande déception pour ceux qui s'attendaient à ce que le Conseil fasse la promotion du contenu canadien sur toutes les plateformes
- Le CRTC a lancé le 24 octobre 2013 une vaste consultation publique nationale sur l'avenir de la télévision <http://crtc.gc.ca/fra/archive/2013/2013-563.htm>

## 2. Protection et promotion du contenu canadien

**Recommandations** : Réaffirmer le rôle du CRTC comme fer de lance de la protection et mise en valeur du contenu canadien, par une réglementation « modérée et constructive »

1. Soumettre les entreprises de radiodiffusion de médias numériques aux mêmes dispositions réglementaires que les diffuseurs traditionnels
2. Insuffler un dialogue entre les Fournisseurs d'Accès Internet et les acteurs à l'origine du contenu culturel canadien, afin de définir le rôle des acteurs dans la nouvelle chaîne des valeurs.
3. Mettre en place un système de veille de l'information concernant les nouvelles plateformes comme base d'un observatoire de l'environnement numérique

==> La Cour suprême du Canada a jugé en février 2012 que les fournisseurs d'accès internet ne sont pas soumis à la *Loi sur la radiodiffusion* et n'ont donc aucune obligation de quotas de contenu ou de contribution aux fonds d'aide à la production.

### 3. Soutien financier du gouvernement fédéral

#### **Objectifs :**

- Répondre au besoin d'investissement pour prendre le virage numérique
- Repenser les sources de financement de la création
- Soutenir l'expérimentation de nouveaux modèles d'affaires

#### **Pistes d'investissement :**

- Visibilité / promotion / commercialisation du contenu canadien
- Formation
- Équipements
- R-D du contenu artistique
- Numérisation des collections et des œuvres
- Compensation des risques assumés par les entreprises et les créateurs

## 3. Soutien du gouvernement fédéral

### **Artistes et organismes artistiques**

Augmenter le budget du Conseil des arts du Canada pour des projets d'accès aux infrastructures et expertises

### **Entreprises**

- Subventions aux initiatives collectives de promotion des contenus canadiens
- Programmes de prêts
- Crédit d'impôt fédéral

### **Ayants droit**

- Assurer le respect de la propriété intellectuelle et des verrous numériques, tout en étendant le régime de quotas de contenu canadien aux nouvelles plateformes.
- Mesures compensatoires pour les pertes de revenus suite à la décision de ne pas étendre la copie privée aux supports numériques et les nombreuses exemptions d'utilisation équitable dans C-11

## 4. Formation

### **Pour le public :**

- Sensibiliser à partir du plus jeune âge à la maîtrise des technologies numériques
- Sensibiliser le public aux questions du piratage et des droits d'auteur
- Développer des programmes post-secondaires combinant les TIC avec d'autres domaines

### **Pour les professionnels :**

- Intégration des outils du numérique dans l'apprentissage des techniques de création, production, diffusion et promotion du contenu culturel
- Formation en commerce électronique et marketing pour tout nouvel acteur
- Apprentissage continu en leadership et espace d'apprentissage au travail
- Programmes de mentorat intergénérationnel et de médiation
- Outils de collaboration : renforcer les mécanismes de partage de nouveaux outils, de ressources communes, d'informations, de procédures commerciales

## 5. Accessibilité

### Fait révélateur :

72.2% des ménages canadiens ont accès au haut débit (2009, OCDE) versus 95.9% (2009) en Corée du Sud ou 82.6% (2010) en Norvège et en Suède

### Certains groupes ont un accès limité à internet :

Minorités ethniques, communautés rurales, aînés; n'ayant pas toujours accès à certains types de connaissance en raison de barrières linguistiques, culturelles, économiques, d'apprentissage

### Propositions :

- Centres multimédias et de formation ouverts à tous
- Lieu virtuel d'archivage et programmes de médiation dans un souci d'accessibilité au patrimoine
- Valoriser les contenus culturels par la numérisation des collections
- Au regard de l'importance des métadonnées pour l'accès aux contenus par les moteurs de recherche, mener une action concertée en vue d'une standardisation des normes de ce système de métadonnées <sup>1</sup> spécifique au secteur culturel

<sup>1</sup> « Ensemble structuré d'informations servant à décrire une ressource » numérique ou non numérique, déterminant sa classification.

Exemples : titre, auteur, date, langue, éditeur, droits, mots-clefs

## 6. Le commerce électronique

Débat de fond : commerce électronique, bien ou service?

- Si c'est un **bien** : abolition des tarifs douaniers sous l'accord du GATT
- Si c'est un **service** : soumis aux accords GATS où plusieurs pays n'ont pas pris d'engagement de libéralisation du secteur audiovisuel <sup>2</sup>
- Chapitre central des négociations du Partenariat transpacifique (TPP) et possiblement de l'Accord plurilatéral et international en matière de services (OMC)

Le caractère immatériel et délocalisé de la prestation du service rend plus difficiles l'application des lois nationales et le principe de territorialité des droits d'auteur

<sup>2</sup>L'argument central de la défense du Canada dans le différend commercial avec les États-Unis concernant les magazines à double tirage était qu'il s'agissait d'un commerce de services

## Pistes de réflexion

Formation : 1) *appropriation des nouveaux modes de création, production, diffusion, promotion et 2) de la nouvelle économie numérique, en respect des ayants droit*

Modèles d'affaires : *comment s'assurer que la protection et la promotion du contenu canadien et des objectifs de la politique culturelle canadienne soient comblés ?*

Compétence de la loi nationale et de la réglementation face à la pression :

- *des avancées technologiques*
- *des nouveaux modes de consommation*
- *de nouveaux groupes médias puissants et mondialisés*
- *des négociations commerciales sur le commerce électronique et le droit d'auteur*
- *du plaidoyer pour une libre circulation et l'accès accru aux idées et expressions culturelles*

Les biens et les services culturels représenteraient aujourd'hui  
60% de l'activité en ligne des particuliers ;  
un enjeu majeur pour la politique culturelle nationale



## Une convention déjà obsolète ?

Toutes négociations commerciales et l'évolution rapide de la réalité culturelle amènent aussi l'ex-ministre au gouvernement du Québec Louise Beaudoin à se demander si la convention de l'UNESCO ne serait pas « déjà obsolète ».

*« La convention ne couvre pas nommément le commerce électronique ni la dématérialisation des biens et services culturels parce qu'ils n'étaient pas aussi importants, à la fin des années 90 et au début des années 2000, que maintenant. Peut-être nous faudrait-il un amendement ? »*

Le Devoir, 24 octobre 2013

## Bibliographie : associations et organismes publics

- ACP : «Canada's National Digital Strategy : The Perspective of Canadian Book Publishers» (2010-07-13)
- ACTRA/CFM : «Canadian Content: Creating the Digital Economy» (2010-07-14)
- ADISQ : «Mémoire de l'ADISQ» (2010-07-13)
- Alliance des arts médiatiques indépendants : «Building a Digital Media Arts Culture for Canada» (2010-07-14)
- CALQ : «Faire rayonner la culture québécoise dans l'univers numérique» (2011-11-11)
- CCA : «Arts and Culture in the Canadian National Strategy for a Digital Society» (2010-07-09)
- CHRC : «Building Digital Skills in the Cultural Sector» (2010-07-13)
- CQAM : «Les arts médiatiques et numériques — Commentaires du Conseil québécois des arts médiatiques» (2010-07-13)
- Film Ontario : «Élaboration d'une stratégie nationale sur le numérique fondée sur le contenu» (2010-07-09)
- RQD : «Pour une prospérité culturelle durable» (2010-07-13)
- SARTEC : «Mémoire de la SARTEC» (juillet 2010)
- SODEC : «Porte grande ouverte sur le numérique», Rapport sur la consultation *Option culture, virage numérique* (2011-10)

## Bibliographie : autres sources

Bédard, Christian (27/09/2011). « Les artistes en arts visuels, le droit d'auteur et les défis du numérique ». En ligne. [http://www.cdc-ccd.org/IMG/pdf/LIAISON-Arts\\_visuels-02\\_10\\_11.pdf](http://www.cdc-ccd.org/IMG/pdf/LIAISON-Arts_visuels-02_10_11.pdf) (page consultée le 15 octobre 2013).

Bisaillon, Jean-Robert. « Métadonnées et répertoire musical québécois : un essai de mobilisation des connaissances dans le nouvel environnement », Essai pour l'obtention du diplôme de maîtrise en mobilisation des connaissances au programme de Pratiques de recherche et action publique du Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS, Montréal, juin 2013, 130 pages.

Dico du Net (18-03-2011). « Métadonnées – Metadata ». En ligne. <http://www.dicodunet.com/definitions/referencement/metadonnees.htm> ( le 18 novembre 2013)

Guèvremont, Véronique. « Réflexion préliminaire sur la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles à l'ère numérique », Rapport déposé à la quatrième conférence des Parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, UNESCO, Paris, 11-14 juin 2013, 28 pages.

Maltais, Alexandre. « Commerce et culture : protéger la culture dans les accords commerciaux », Rapport de recherche de l'IRÉC, Montréal, octobre 2012, 50 pages.

## Bibliographie : autres sources

OCDE (novembre 2011). *ICT database and Eurostat, Community Survey on ICT usage in households and by individuals*. En ligne. [oecd.org/sti/ict/broadband](http://oecd.org/sti/ict/broadband) (page consultée le 22 octobre 2013).

OCDE : OECD/ISOC/UNESCO (2013), «The Relationship between Local Content, Internet Development and Access Prices», OECD Digital Economy Papers, No. 217, Publications OCDE.

Statistiques Canada (2010). *Commerce de biens de la culture : tableaux de données 2010*.